

COMMUNIQUÉ

Conseil Municipal du 14 avril 2021

« *C'est pas plus mal que si c'était pire...* »

Lors du dernier conseil municipal, notre groupe s'était abstenu concernant la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire censé poser clairement et précisément le cadre budgétaire des actions à venir.

Force est de constater que si ce conseil municipal pouvait être l'occasion de mieux éclairer nos concitoyens et de corriger le budget définitif, il se révéla malheureusement comme une série d'approximations budgétaires, une absence de vision pour l'avenir, doublé, pour certaines associations, d'une généreuse distribution sans aucun contrôle ni parfois même aucun projet... « *Faut r'connaître...c'est du brutal* »...

Sur l'augmentation des taux d'imposition 2021 et le vote du budget :

La majorité en place proposait une augmentation de 1 % de la fiscalité directe.

Cette augmentation permettra une rentrée financière pour la commune de l'ordre de 63 000 Euros autant dire...pas grand-chose.

Un « pas-grand-chose » qui aurait sûrement pu être compenser ailleurs, évitant ainsi d'aggraver un peu plus la situation de chacun, en proie à une crise sanitaire continuant de faire beaucoup de dégâts financiers, sociétaux et humains.

C'est en tous les cas la ligne que notre groupe a défendue, à la fois auprès de la majorité municipale comme auprès du groupe *Agir pour Freneuse*, qui proposait une augmentation « *parce qu'il faut bien créer une dynamique* » (!!!) de l'ordre de 0,5 %.

Rassurons-nous, la majorité, nous a-t-elle dit, travaille « *à de nouvelles idées pour le prochain budget* ». On aurait aimé que leur première idée soit celle de s'abstenir d'augmenter nos impôts...

Pour ce qui est du budget, a proprement parlé, il ne présentait aucune ventilation claire des lignes budgétaires. Ainsi se retrouvait-on avec une dépense « *Véhicule ASVP* » pour 25 000 euros et plus loin, « *Police municipale* » pour 25 000 euros, outre le fait que nous n'avons pas encore de Police Municipale...

Des acquisitions foncières pour 600 000 euros où Mme le Maire a précisé qu'il s'agissait « *d'une provision et que le chiffre de l'année dernière a été simplement retranscrit* », à l'exception qu'un budget pour être sincère, se doit tout de même de budgétiser des actions concrètes et vérifiables, et qu'il ne peut pas se contenter de n'être que prévisionnel... « *Un réaménagement de la mairie* » pour 117 982 euros dont « *l'aménagement bureaux, environnement et architecte* » loin, nous imaginons, des priorités de chacun en ce moment.

A toutes ces remarques, une seule réponse de la part de la majorité :

« *C'est notre premier budget* ». Certes, mais il engage les deniers de nos concitoyens...

Sur l'attribution d'une subvention communale à la Caisse des Écoles ET aux Coopératives Scolaires :

Notre groupe a attiré l'attention de Mme le Maire, sur l'impossibilité juridique de pouvoir subventionner ces deux entités.

En effet, la Caisse des Écoles, financée par des subventions publiques est un établissement public de la Commune. Ainsi, elle prend en charge les dépenses pédagogiques présentant un caractère de dépenses obligatoires, conformément aux dispositions des articles L 212-4 et L 212-5 du Code de l'Éducation. Elle peut aussi financer des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire pour les enfants du premier et second degré.

En revanche, les coopératives scolaires, financées par les dons des parents, les ventes faites au cours de l'année ou lors des fêtes des écoles, sont gérées par les enseignants. Elles sont affiliées à une section départementale de l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE) et n'ont aucune autonomie financière.

A ce titre, elles ne peuvent recevoir de subventions destinées par exemple, à couvrir totalement ou partiellement, les dépenses de fonctionnement de l'école.

Sur ce point, là encore, aucune réponse précise de la majorité sinon : « *La caisse des écoles est amenée à disparaître* » étant entendu, comme nous l'avons rappelé, que les coopératives scolaires ne peuvent pas, et n'ont pas vocation à se substituer à la Caisse des Écoles.

Sur l'attribution des subventions communales aux associations :

Vous le savez, notre groupe avait déjà fortement insisté pour que les demandes de subventions soient complètement revues, tant sur le fond que sur la forme, afin d'optimiser la dépense publique et éviter tous conflits d'intérêts potentiels.

Si visiblement nous n'avons pas été écouté, nous avons été servis...et certaines associations encore plus...

C'est le cas du *Club du Temps Libre* qui demandait 4000 Euros alors que leur dossier laisse apparaître un très fort excédent dû à la période sanitaire qui a stoppé toutes activités.

Il s'agit ici d'une grosse subvention qui, pour notre groupe, n'a aucune légitimité, surtout avec un tel montant, en tous les cas.

Le *Comité des Fêtes* quant à lui fait une demande pour 5000 Euros toujours dans une période très incertaine en matière de projets et d'aboutissements de ces projets dans un temps proche.

Les plus « anciens » se souviendront du Comité des Fêtes, présidé par Mme Leveau, qui ne demandait jamais un euro de subventions à la Mairie et dont les actions étaient toutes aussi remarquables que remarquées...

Enfin, l'UNC, qui présentait une demande à hauteur de 600 euros, sans aucun projet...On se souviendra, au moment de leur demande de subvention exceptionnelle de 750 euros, il y a quelques mois, et face à la perplexité de notre groupe, de la réponse de M. l'Adjoint aux Finances estimant « *qu'il fallait faire confiance, et que l'on ne pouvait pas auditer toutes les associations* ». L'UNC a visiblement suivi ce conseil à la lettre.

Face à nos questions la réponse de Mme le Maire fut la suivante : « *Soyez sûrs que les actions se verront...* » nous avons hâte et rappelons que pour les prochaines demandes de subventions, il devra (idéalement) être justifié sur facture de l'emploi des subventions précédemment octroyées.

Le Groupe « Freneuse, Unir pour Réussir »

Pour nous contacter :

Mail : unirpoureussir@freneuse.com

Page Facebook : freneuseunirpoureussir.